



LETTRÉ D'INFORMATION DE VOTRE ADMINISTRATEUR RTE

- AVRIL 2021 -



Chers collègues,

Nous subissons encore, malheureusement, une période de confinement et je tiens en premier lieu à saluer l'esprit de responsabilité de chacun, en tant que salarié d'une entreprise de service public. L'adaptation de l'organisation du travail a permis d'assurer depuis plus d'un an la continuité de nos missions essentielles.

Tout ceci n'aurait pas été possible sans votre engagement !

J'ai exprimé régulièrement cette reconnaissance lors des derniers conseils de surveillance où nous avons débattu du TURPE6, de ses conséquences sur nos comptes à venir, mais aussi de notre budget 2021 ou de nos prévisions triennales.

Malgré les aléas liés à la crise sanitaire, le calendrier des réunions du Conseil a été respecté, avec une organisation à distance.

Notons parmi les nouvelles étapes à venir en 2021, la mise en œuvre de la feuille de route (SDDR, projet d'entreprise) et le démarrage de notre 1ère année sous TURPE6, forcément scrutée par la CRE !

Je nous souhaite des jours meilleurs dès que possible et un recul définitif de cette pandémie :

Prenez soin de vous !

Paul ALFONTES

TURPE 6 entre espoir et déception ...

Suite à la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 sur le TURPE6, nous savons désormais quelles seront nos recettes, nos dépenses autorisées et la nature des régulations incitatives, pour une période de 4 ans.

À ce sujet, je tiens à saluer l'énergie de nos collègues de la Direction Finances et du Directoire nouvellement nommés. Ils ont défendu avec force et détermination jusqu'en ce début d'année nos besoins de financement et notre avenir ! En qualité d'administrateur salarié, j'ai apporté également ma contribution aux consultations de la CRE, dans ce même intérêt.

Qu'est-il ressorti des échanges avec la CRE ?

Il apparaît que la CRE nous attribue des moyens financiers sans commune mesure avec les exercices précédents. Les achats pour l'exploitation du système électrique et les matériels sont en hausse. Notons également une augmentation de près de 11 % sur les charges de personnel par rapport au TURPE5. Nos dépenses d'investissements sont également réhaussées puisque nous franchirons la cap des 2Mds€ annuels dès 2022. La CRE est aussi disposée à revoir notre plafond quadriennal de dépenses d'investissements sur la base de justifications argumentées de RTE, ce qui permettra, **je l'espère et le défendrai avec vigueur, la réalisation de quelques projets indispensables liés au SI et Télécoms.**

Mon avis sur ces augmentations ? Elles sont le minimum nécessaire, en cohérence avec la validation du SDDR par la CRE en juillet 2020.

Minimum car la délibération sur le TURPE6 peut aussi se lire avec déception. **Non seulement le besoin en ressources défendu par RTE n'a pas été validé mais il a été presque systématiquement arbitré à la baisse.** De ce fait, je crains que notre capacité à mettre en œuvre le SDDR soit mise à l'épreuve. Quant à la régulation incitative, je reconnais qu'elle aurait pu être plus mordante, même si je regrette quelques incohérences notables. Par exemple, le maintien d'une régulation sur les volumes et coût des pertes, vu le contexte de développement des EnR, reste aberrant pour la plupart d'entre nous.



Notons au passage que nous avons cependant échappé à une régulation inique sur nos projets immobiliers de Lille et Marseille.

Dès à présent, nous, nous allons vivre un pilotage plus exigeant, qui a d'ailleurs déjà commencé.

Pour la suite, nous aurons l'occasion de revoir la CRE en cours de période pour échanger sur la trajectoire de certaines dépenses et défendre de nouveaux ajustements en fonction de ce que nous aurons réalisé.

C'est précisément une des missions que je me fixe en tant qu'administrateur salarié.

Quel mix électrique à l'horizon 2050 ? Quelle vision industrielle associée ?



RTE et l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) ont publié fin janvier une étude technique très commentée sur les conditions techniques nécessaires pour un système électrique à fort part d'EnR en France à l'horizon 2050.

Si l'exercice était imposé par l'exécutif, le résultat est assez clair, et tout à fait « digeste » dans sa version synthétique¹. **Intégrer massivement de l'ENR n'est pas qu'une prouesse en matière de concertation !** Des conditions techniques s'imposent pour la stabilité et la conduite du réseau. Elles sont d'ailleurs bien connues de certains de nos collègues qui assurent l'exploitation en temps réel : la stabilité du système et la gestion des réserves opérationnelles y figurent en bonne place. En ce qui concerne l'intermittence, il est bien rappelé une

¹ https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-01/RTE-AIE_synthese%20ENR%20horizon%202050_FR.pdf

² [Après les coupures, le système électrique du Texas sous le feu des critiques | Les Echos](#)

exigence évidente et incontournable : disposer de flexibilités en quantité importante, via notamment le stockage ou le pilotage de la demande. Sans oublier le développement des réseaux d'interconnexion. Je me permets d'insister sur ce dernier point : n'oublions pas la crise Texane² de cet hiver, accentuée par cette carence en secours disponible avec les états voisins.

Si ce rapport de l'AIE ne révèle aucun scoop, il a toutefois le mérite de confirmer la place de plus en plus stratégique que prendront les équipements à base d'électronique de puissance et les possibilités de stockage à grande échelle.

En complément, **je pense qu'il ne faut pas sous-estimer d'autres thématiques comme l'impact social de ce nouveau mix énergétique.** L'accueil que feront les différents acteurs de la consultation publique du bilan prévisionnel à long terme réalisé par RTE sera, à ce titre, très instructif.

Enfin, sachons aussi développer et défendre nos propres stratégies industrielles face à des compétiteurs sans aucun état d'âme ! À ce sujet, je vous recommande la lecture du rapport du Groupe d'études géopolitiques « la Chine aux portes du réseau électrique européen »³. Ce document, préfacé par Olivier Grabette, nous rappelle avec force que nous devons être attentifs à notre souveraineté énergétique et technologique au niveau européen.

Par le passé, faute de stratégie européenne, des sociétés d'État chinoises ont pu entrer au capital d'entreprises d'infrastructures électriques que les États propriétaires, en difficulté, ont vendu partiellement. Cela a été le cas des GRT portugais ou grec.

Les initiatives prises par le Directoire en relation avec nos homologues GRT et dans les instances européennes y contribuent. Je note avec satisfaction que cette thématique figure en bonne place dans les sujets que nous abordons au sein du Conseil de surveillance.

Le rôle de RTE au sein de CORESO, d'ENTSOE dans la construction des codes européens est primordial.

Il doit être soutenu par les pouvoirs publics à qui il revient de définir une stratégie industrielle dans notre secteur d'activité.

³ [La Chine aux portes du réseau électrique européen - Le Grand Continent](#)

